

Programme de formation à la catégorie AM du permis de conduire

Préambule :

La catégorie AM du permis de conduire est équivalente au Brevet de Sécurité Routière (BSR). Elle n'entre pas dans le régime du permis à points. Ce permis peut être délivré à partir de 14 ans à l'issue d'une formation spécifique de 8 heures répartie sur 2 demi-journées, dispensée par une école d'enseignement de la conduite automobile agréée. Le BSR reste valide.

Tout permis de conduire autorise la conduite des véhicules relevant de la catégorie AM.

La carte sécurisée AM est valable 15 ans à compter de la date de sa délivrance. Cette validité est inscrite sur le document.

Les enjeux de la formation préparatoire au permis de conduire :

La dimension sociale de l'usage des cyclomoteurs au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc. Les conducteurs de cyclomoteur sont largement surexposés pour ce qui est du risque routier. L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit être poursuivi.

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire et savoir-devenir.

L'organisme de formation / Etablissement de formation :

Raison sociale : France auto moto école

Téléphone : 02 99 37 43 65

Siret : 79326892100012

Code NAF : 8553Z

Gérant : BENUREAU Jérôme

Responsable des relations avec les élèves : BENUREAU Jérôme

Adresse : 5 rue Francis Guérault, 35410 Chateaugiron

Mail : fc.automoto@hotmail.com

Agrément préfectoral E1303500170

Les pré-requis

Avoir au minimum 14 ans et avoir obtenu l'attestation scolaire de sécurité routière de (ASSR) premier ou deuxième niveau ou à défaut l'attestation de sécurité routière (ASR)

Le public visé

Tous publics

La durée de la formation

8 heures

Les véhicules

Cyclomoteurs de cylindrée inférieure ou égale à 50 cm³ et dont la vitesse est limitée par construction à 45 km/h.

Voiturettes et petits quads de cylindrée inférieure ou égale à 50 cm³ pour un moteur essence ou inférieure ou égale à 4 kW pour un moteur Diesel.

Le programme de la formation

L'enseignant de la conduite et de la sécurité routière adapte les contenus de la formation à l'option choisie par l'élève : cyclomoteur ou quadricycle léger à moteur.

Cette formation s'organise autour des trois types d'enseignement suivants :

- Formation pratique hors circulation
- Formation pratique en circulation
- Sensibilisation aux risques

Séquence 1 : Echanges sur les représentations individuelles autour de la conduite

(Durée : 30 minutes)

Elle doit permettre un positionnement de l'apprenant concernant ses acquis et ses pratiques.

1. Expression et échanges sur le respect des règles
 - Signalisation
 - Règles de circulation
2. Expression et échanges sur des grandes thématiques de sécurité routière
 - Vitesse
 - Consommation d'alcool ou d'autres produits
 - Utilisation de distracteurs
3. Echanges sur l'influence du comportement des autres usagers de la route sur son propre comportement de conducteur.

Séquence 2 : Formation à la conduite hors circulation

(Durée : 1 heure minimum)

Elle doit permettre l'acquisition des connaissances et compétences suivantes :

- Les équipements indispensables à la conduite d'un cyclomoteur ou quadricycle léger à moteur et leurs rôles
- La connaissance des principaux organes du véhicule (cyclomoteur ou quadricycle). Savoir effectuer les contrôles indispensables du véhicule pour l'entretien et le maintien de la sécurité

- La maîtrise technique du véhicule hors circulation

1. Les équipements obligatoires pour la conduite d'un cyclomoteur— Leurs rôles

Le port obligatoire du casque. Son rôle : protection en cas de chutes et de chocs. Le choix d'un casque adapté. L'utilisation, le réglage et l'entretien du casque.

Le port obligatoire de la ceinture de sécurité. Son rôle en cas de chocs.

Les vêtements adaptés : combinaison ou blouson en cuir ou veste épaisse, pantalons épais, bottes ou chaussures fermées et montantes, gants. Leurs rôles : protection en cas d'intempéries, de chutes (brûlures) et détectabilité de jour et de nuit.

2. Les connaissances des principaux organes du véhicule — 3. Les contrôles indispensables à l'entretien et au maintien de la sécurité.

- Le tableau de bord : compteurs, voyants, témoins.
- L'éclairage : savoir vérifier la propreté et le fonctionnement des feux avant chaque départ. Savoir régler la hauteur du projecteur.
- Les freins : en fonction du type de freins, à tambour ou à disque, savoir contrôler l'usure éventuelle, régler le câble ou contrôler le niveau de liquide de freins.
- Les pneumatiques : contrôle de la pression et des flancs du pneumatique.
- La chaîne : savoir vérifier la tension et le graissage.
- L'huile moteur : connaître l'emplacement, savoir vérifier le niveau et rajouter de l'huile si nécessaire.
- Batterie : savoir la brancher et connaître les dangers inhérents aux véhicules électriques.
- Le carburant : connaître l'emplacement et savoir vérifier le niveau.
- La pré-signalisation en cas de panne.

4. La maîtrise du véhicule hors circulation

- La position de conduite (bras, dos, jambes, pieds et mains) — Le réglage du/des rétroviseur(s)
- Pour le quadricycle : réglage du siège, du volant et des rétroviseurs
- La mise en marche, le démarrage et l'arrêt du véhicule
- Pour les cyclomoteurs : le maintien de l'équilibre et de la stabilité en ligne droite (exercices sans et avec passager)
- Le ralentissement, le freinage et l'immobilisation du véhicule — Pour les cyclomoteurs, le maintien de l'équilibre et de la stabilité
- Tourner à droite et à gauche, réalisation de virages et demi-tours (importance du regard). Pour les cyclomoteurs, exercices sans et avec passager. Maintien de la stabilité
- Réaliser des manœuvres de freinage et d'évitement

Séquence 3 : Code de la route

(Durée : 30 minutes)

1. La signalisation verticale et horizontale

Connaitre la signalisation et comprendre son rôle. Le but est que les apprenants aient des notions de code de la route afin de pouvoir le respecter, de ne pas se mettre en danger et ne pas mettre en danger les autres usagers.

2. Les règles de circulation – Connaitre les principales règles et comprendre leurs rôles

Choisir la position sur la chaussée :

- En ligne droite, virage, en situation de croisement ou de dépassement
- En tenant compte de la signalisation verticale et horizontale (marquages au sol, voies réservées...)
- En intégrant les particularités des autres véhicules, notamment les véhicules lourds (gabarit, angles morts...)

Franchir les différents types d'intersections :

- Détecter et identifier le type d'intersection
- Evaluer la visibilité
- Adapter sa vitesse
- Respecter les règles relatives aux ordres de passage
- S'arrêter, le cas échéant, et repartir
- Dégager une intersection

Séquences 4 : Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique

(Durée : 3 heures minimum)

Pour chacune des compétences à développer, le formateur devra insister sur l'importance :

De l'utilité et du respect de la règle

De la prise d'information, de la communication et du partage de la route avec les autres usagers

Des facteurs et de la prise de conscience des risques

Le module en circulation doit permettre l'acquisition des connaissances et compétences suivantes :

1. Démarrer le cyclomoteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation :
 - S'insérer en sécurité dans la circulation
 - Prendre en compte la vitesse des autres véhicules et s'assurer d'être bien vu
2. Ralentir et immobiliser le cyclomoteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation ou pour la quitter :
 - Freinage et, pour le cyclomoteur, maintien de la stabilité
 - Arrêt et départ en circulation (feux, stop...)
 - Ralentir pour quitter la circulation et s'arrêter
3. S'arrêter et stationner avec un cyclomoteur :
 - Précautions à prendre avant de s'arrêter ou de stationner.
 - Précautions à prendre pour s'insérer dans la circulation à la suite d'un arrêt ou d'un stationnement.
4. Rechercher les indices utiles
 - Signalisation, clignotants, trajectoire, regard des autres usagers.
5. Adapter l'allure en fonction de ses capacités, des possibilités du véhicule, de la signalisation, de la réglementation et des situations rencontrées (autres usagers, configuration des lieux, visibilité...).
6. Apprécier et maintenir les distances de sécurité latérales et longitudinales en toutes circonstances.
7. Négocier un virage. Adopter une trajectoire sécurisée.



Raison sociale : France auto moto école
Siret : 79326892100012
Adresse mail : fc.automoto@hotmail.com
Téléphone : 02 99 37 43 65

Agrément Préfectoral : E1303500170
Numéro de formation professionnelle : 53350948435
Code NAF : 8553Z

Séquence 5 : Sensibilisation aux risques

(Durée : 1 heure)

Cette séquence est réalisée en fin de formation avec la présence obligatoire d'un représentant légal.

Sont abordés les thèmes suivants :

- Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des cyclomoteurs et quadricycles légers à moteur et aux cas d'accidents les plus caractéristiques impliquant ces véhicules
- Les conséquences d'un défaut d'entretien du véhicule sur la sécurité et l'environnement (pollution atmosphérique et sonore).
- Les risques dus au débridage : rappel de la réglementation et conséquences sur la sécurité et l'environnement (pollution atmosphérique et sonore)
- Les produits psychoactifs et la conduite : statistiques, consommation, effets
- La vitesse et ses conséquences (équilibre, adhérence, force centrifuge, freinage)
- La prise en compte des autres usagers vulnérables : piétons, cyclistes, motocyclistes
- L'influence et la pression des pairs sur le comportement du futur conducteur